

Anthropologie et Sociétés



H.C. COOMBS : Aboriginal Autonomy. Issues and Strategies,
Cambridge University Press, 1994, xvi + 251 p., bibliogr., index.

Sylvie Poirier

Volume 19, numéro 3, 1995

Pouvoirs de l'ethnicité

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/015385ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/015385ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (imprimé)

1703-7921 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Poirier, S. (1995). Compte rendu de [H.C. COOMBS : Aboriginal Autonomy. Issues and Strategies, Cambridge University Press, 1994, xvi + 251 p., bibliogr., index.] *Anthropologie et Sociétés*, 19(3), 242–243.
<https://doi.org/10.7202/015385ar>

H.C. COOMBS : *Aboriginal Autonomy. Issues and Strategies*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, xvi + 251 p., bibliogr., index.

En 1992, le jugement Mabo de la Cour suprême d'Australie reconnaissait la fiction du principe de *terra nullius* sur lequel s'était construite la constitution du pays. En 1993, il s'ensuivit une loi fédérale sur le titre aborigène (*Native Title Act*). Alors que le jugement Mabo et la loi subséquente ont soulevé chez les Aborigènes un vent d'espoir sans précédent, suivi toutefois d'un certain désenchantement, ils ont aussi indubitablement provoqué un tollé de protestations chez les non-Autochtones. Quelles que soient les opinions, la question de l'autonomie aborigène occupe plus que jamais la scène nationale où Aborigènes et non-Aborigènes sont conscients que tout, ou presque, reste encore à faire et à négocier. C'est dans cette période cruciale de l'après-Mabo, période remplie d'imprécisions et d'incertitudes, que Coombs nous livre ici un « document personnel » basé sur une longue expérience des relations entre les Aborigènes et le Gouvernement australien, tout en se gardant autant que possible d'adopter une attitude paternaliste. Le fait qu'un leader aborigène, notamment Michael Hobson, signe la préface de l'ouvrage démontre que Coombs a su conserver au fil des décennies un respect certain auprès d'une direction aborigène de plus en plus unie et forte.

Depuis les premiers moments de reconnaissance des droits aborigènes, soit en 1967 où on leur accorda la citoyenneté, Coombs a travaillé à combler le gouffre entre les politiques fédérales envers les Aborigènes et la réalité et les aspirations de ces derniers. Dans l'introduction de son ouvrage, il reconnaît sa dette envers les Aborigènes qui lui ont accordé leur confiance et envers les anthropologues dont les écrits l'ont aidé à mieux comprendre les sociétés et les cultures aborigènes. En lisant l'ouvrage de ce fonctionnaire, devenu académicien depuis, on ne peut que regretter que trop peu de ses pairs bureaucrates, en Australie comme ailleurs, ne le suivent aujourd'hui sur cette voie de la compréhension, de l'adéquation et de la réconciliation.

Aboriginal Autonomy regroupe une sélection d'essais écrits par Coombs depuis 1978, qui concernent tous la question de l'expression contemporaine de l'« aboriginalité ». S'adressant à des fonctionnaires, des juristes ou des commissaires — certains chapitres sont extraits de mémoires que l'auteur avait présentés devant la *Law Reform Commission* (1980) et la *Royal Commission into Aboriginal Death in Custody* (1990) —, chaque essai se présente tel un plaidoyer pour une meilleure adéquation des programmes sociaux et des politiques envers les Aborigènes qui soient davantage attentifs aux valeurs et aux aspirations de ceux-ci et qui puissent leur ouvrir un espace consultatif et décisionnel plus grand. Les essais plus récents font montre d'une plus grande sensibilité quant à la complexité de la situation. Les Aborigènes des régions éloignées sont au cœur des préoccupations de l'auteur.

Dans le premier chapitre, l'auteur réfléchit sur une identité aborigène qui affirme de plus en plus sa contemporanéité, qui cherche à maintenir les représentations, les valeurs et les pratiques fondamentales tout en devant composer avec les relents des idéologies coloniale et assimilationniste, et les aspects nettement conflictuels de la cohabitation. Les chapitres 2 à 13 traitent successivement des questions relatives au territoire (chapitres 2, 3 et 4), à la santé (chapitre 5), à l'éducation (chapitre 6), aux activités économiques et au développement (chapitres 7, 8, 9, 10), à la loi et à l'ordre (chapitres 11, 12, 13). L'expertise de l'auteur lui permet de jeter un regard éclairé sur l'inadéquation des divers programmes gouvernementaux mais aussi de souligner certaines des initiatives aborigènes dans les domaines susmentionnés. Se référant ainsi à des exemples concrets des vingt dernières années, au niveau local ou régional, Coombs expose les innovations et les stratégies aborigènes et leurs tentatives

continues de « composer » avec la société blanche tout en maintenant et en renforçant leur culture et leur autonomie. Amorcé en terre d'Arnhem et maintenant répandu à l'ensemble des régions éloignées, le mouvement des *outstations* (chapitres 2, 14) est un exemple probant.

Les chapitres 14 à 18 ont été écrits pour l'ouvrage et font le point sur la situation actuelle. L'auteur y souligne à nouveau les initiatives aborigènes sur le territoire (chapitre 14) et dans le domaine de l'éducation (chapitre 16) et présente des cas d'organismes politiques régionaux de plus en plus confiants et forts (chapitre 15). L'auteur expose deux excellents exemples de cogestion de parcs nationaux, Uluru et Kakadu. Il dénonce aussi l'inadéquation de la *Aboriginal and Torres Strait Islanders Commission* (ATSIC). Instaurée en 1991 en remplacement du *Department of Aboriginal Affairs*, la Commission, conçue sur le principe de la régionalisation, visait une plus grande représentativité aborigène. Or, l'auteur est d'avis que cette lourde machine bureaucratique ne peut que représenter un frein à l'expression de l'autonomie et de l'autodétermination des Aborigènes.

L'auteur dénonce à plusieurs reprises « l'arrogance ethnocentrique de la société occidentale » couplée avec une idéologie du développement incompatible avec les valeurs aborigènes. Il déplore le fait que ni le système économique ni les gouvernements qui le servent n'ont sérieusement exploré la possibilité d'un rôle économique pour les Aborigènes qui puisse accommoder tous les éléments non négociables, soit la spécificité de leur relation au territoire, leur organisation sociale ou encore leurs activités rituelles et initiatiques (p. 158).

Alors que l'approche de Coombs, particulièrement sur ce dernier point, est intéressante au premier abord, elle a nécessairement ses limites et ses pièges. Ce que les Autochtones en effet visent dans leurs revendications est bien davantage qu'une simple « accommodation » des pratiques traditionnelles, ce que Coombs appelle les éléments non négociables, mais aussi une reconnaissance des principes épistémologiques et ontologiques sous-jacents. Or, dans les négociations avec le Gouvernement, comme dans l'approche de Coombs, ce sont toujours les principes et les valeurs de l'économie politique occidentale qui priment au détriment de tous les autres. Sur le plan strictement politique, Coombs évite également d'aborder une question cruciale soit celle du « lobbying » de certains gouvernements provinciaux, celui notamment de l'Australie-Occidentale, dans le but de freiner les initiatives du fédéral à l'égard des droits des Aborigènes.

Les chapitres 17 et 18 sur le jugement Mabo, sur le titre aborigène et sur les négociations futures sont largement éclairés par les interprétations et les prises de position récentes des leaders aborigènes. De l'avis de ceux-ci, la Loi sur le titre aborigène devra nécessairement être suivie d'une loi sur l'autodétermination. Coombs écrit : « Neither the High Court decision, nor the subsequent Commonwealth native title legislation, provides a *clear* basis for future Aboriginal autonomy; though they do provide an historic potential » (p. 218). Devant ces incertitudes, Coombs propose un « moratoire », pour une réflexion conjointe et concertée qui puisse déboucher à moyen terme sur une loi d'autodétermination. L'ouvrage ne s'adresse pas tant aux spécialistes ou aux Aborigènes conscients déjà de la complexité et des enjeux de la négociation actuelle et future, mais à un public plus large qui a besoin d'être mieux informé et, par extension, rassuré sur l'éventualité d'une plus grande reconnaissance des droits des Autochtones, en Australie comme ailleurs dans le monde.

Sylvie Poirier
Département d'anthropologie
Université Laval